Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N06BC030226-DE

Décision du bureau communautaire
N°06-BC 03.02.26

L'an deux mille vingt-six, le févier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Bernard Le Breton, Président, Christine Le Strat, Marc Ropers, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, et Lionel Ropert, Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Sylvette Le Strat, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Jean-Pierre Le Clainche, Eric Le Denmat, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris et Olivier Constant, membres.
Étaient excusés : Jean-Jacques Videlo, Vice-président, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Stéphane du Pontavice et Valérie Béra, membres.

Cession — ODIC — Parc d'activités de Saint Eloi — Commune de Neulliac

Vu la demande de la SAS MICHEL ODIC d'acquérir un terrain d'une surface de 6 870 m² sur le parc d'activités de Saint-Eloi, dans le cadre d'un projet immobilier,
Vu la délibération n°16-CC26.09.23 du conseil communautaire fixant le prix de vente des terrains au sein du parc d'activité de Saint-Eloi,
Vu la délibération n°05-BC17.10.23 du bureau communautaire fixant le prix de vente des terrains ayant dû être cédés à la SAS MICHEL ODIC lors d'un premier projet
Vu l'avis des Domaines en date du 20 janvier 2026,

Après plusieurs échanges entre Pontivy Communauté et la société Odic sur les modalités de la cession, il a été convenu que l'entreprise prendrait à sa charge la réalisation de la voirie et la viabilisation du terrain.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de céder à la SAS MICHEL ODIC, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, un terrain à bâtir en la commune de Neulliac, comprenant les parcelles cadastrées ZW n°147 et 149 du parc d'activités de Saint-Eloi, pour une superficie totale de 6 870 m², au prix de 3 € HT/m² et compte tenu du contexte exposé préalablement de ne pas prendre en compte l'avis des domaines. La TVA sera calculée sur la marge ou sur le prix total en fonction de l'origine et des caractéristiques des parcelles qui composent les terrains à céder. Les bases d'imposition et les taux de TVA applicables seront ceux en vigueur à la date de cession.**

- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président
Bernard Le Breton

Pontivy Communauté

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N06BC030226-DE



